



Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 178/18

Objet

Adhésion à l'Incubateur
Régional DECA-BFC

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Claire BOURGEOIS-
REPUBLIQUE

L'association DECA-BFC (Dispositif d'Entrepreneuriat aCADémique de Bourgogne Franche-Comté) a été créée en novembre 2017 à l'initiative des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette association est prioritairement dédiée à l'incubation de projets issus ou liés à la recherche. Elle se substitue aux deux incubateurs précédemment existants en Bourgogne (Prémice) et en Franche-Comté.

Les membres actifs de l'association sont répartis en 4 collèges :

- Académique : établissements universitaires, écoles d'ingénieur...
- Acteurs de l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat : AER, BGE, CCI, France Active, Réseau Entreprendre, CDC...
- Entreprises, pôles de compétitivité et clusters
- Collectivités territoriales

DECA-BFC compte également des membres de droit (État, Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté) et des membres partenaires (BPI France, INPI, SIPAREX, Invest PME, Bourgogne Franche-Comté Angels...).

En s'adressant à une cible spécifique constituée des projets issus de la recherche et/ou à caractère innovant, l'association DECA-BFC vient enrichir et compléter l'offre locale d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets mobilisable dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, composée de structures partenaires comme Initiative Dole Territoires, BGE, les chambres consulaires, France Active, l'ADIE, etc.

L'incubateur offre également la possibilité d'accueillir des porteurs de projets en incubation au sein du Centre d'Activités Nouvelles, pépinière d'entreprises de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole; DECA-BFC souhaite en effet disposer d'un maillage territorial en établissant un

partenariat avec les acteurs locaux et les structures d'hébergement d'activités économiques existantes (pépinières, hôtels d'entreprises...).

Pour ces raisons, il est proposé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à DECA-BFC à compter de l'exercice 2019.

Dans cette perspective, une convention de partenariat sera établie entre DECA-BFC et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'accompagnement de projets d'entreprises innovantes sur le territoire de l'Agglomération, telle qu'annexée à la présente. En contrepartie de l'accompagnement d'un porteur de projet, d'une durée maximale de deux ans, la Communauté d'Agglomération est amenée à verser à DECA-BFC une participation financière sous la forme d'une subvention de 15 000 € (9 000 € à la signature de la convention + 6 000 € à la signature du contrat d'accompagnement entre le porteur de projet et DECA-BFC).

Si aucun porteur de projet n'est détecté ou si l'accompagnement n'est pas mené à son terme, ce montant sera remboursé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

La convention de partenariat est définie pour une durée d'un an, l'objectif étant de mobiliser l'accompagnement d'au moins un projet sur cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'association DECA-BFC au titre de l'exercice 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération, et en particulier la convention de partenariat ci-annexée.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- DECA - BFC
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

